

**Programme Ambition-Recherche**  
**" Syndrome néphrotique idiopathique "**

**Appel à projets**

**CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS**

Le programme "Ambition-Recherche" (PAR) financé par l'association des malades atteints de syndrome néphrotique (AMSN) a pour but de dynamiser la recherche sur le syndrome néphrotique en France. Le PAR financera en priorité des projets scientifiques ambitieux qui se positionnent favorablement dans la compétition internationale et qui présentent des objectifs originaux, en rupture avec les itinéraires de recherche traditionnels.

**AXES THEMATIQUES**

Le PAR concerne tous les aspects du syndrome néphrotique idiopathique incluant les domaines de l'immunologie, de la génétique et de la biologie du podocyte. Les projets traitant de la physiopathologie, susceptibles d'avoir des implications diagnostiques et/ou thérapeutiques à court ou moyen terme sont fortement encouragés.

La durée du PAR est de trois ans. Une évaluation des progrès dans la réalisation du projet sera demandée aux lauréats une fois par an sous forme de communications lors de la journée annuelle de l'ASMN.

**SOUSSION DES PROJETS**

Le dossier de soumission à l'appel à projets devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Il est recommandé de rédiger le projet en anglais. La date limite de soumission est fixée au 31 Décembre 2011. Les projets proposés seront adressés sous format électronique ainsi que deux exemplaires en format papier au centre de référence syndrome néphrotique (**adresse email : [sni.cdr@hmn.aphp.fr](mailto:sni.cdr@hmn.aphp.fr)**)-

## **EXAMEN DES PROJETS PROPOSES**

Les projets soumis seront évalués par des experts extérieurs désignés par le comité scientifique, selon les critères de la grille d'expertise utilisée par les agences de recherches. Après réception des avis des experts, le comité scientifique soumettra à l'AMSN une liste de projets à financer.

## **INFORMATIONS REQUISES POUR L'EVALUATION DU PROJET**

Les dossiers doivent être précis et ne pas dépasser dix pages, références incluses. Chaque dossier sera expertisé selon les critères suivants:

**1- Qualité du projet et pertinence scientifique :** comment le projet contribue-t-il à une meilleure compréhension du syndrome néphrotique. Les hypothèses et la méthodologie sont-elles adaptées aux objectifs de l'étude ?;

**2-Innovation :** Quelle est l'originalité de l'étude? L'étude proposée représente-t-elle une avancée technologique ou scientifique?

**3- Faisabilité :** la méthodologie et les analyses sont-elles bien élaborées et pertinentes par rapport aux objectifs de l'étude? L'environnement scientifique et clinique est-il adapté à la recherche proposée. L'investigateur principal a-t-il initié des collaborations qui pourraient faciliter la réussite du projet.

**4- Retombées attendues** (diagnostique, physiopathologique, clinique et thérapeutique);

**5- Adéquation du projet avec le budget demandé.** Le budget est-il raisonnable au vu des objectifs de l'étude ?

## **INFORMATIONS RELATIVES AU FINANCEMENT**

Les coûts imputables au projet doivent être rattachés à la réalisation du projet pendant la durée du projet. Ils doivent inclure une description détaillée des dépenses liées au fonctionnement et/ou à l'équipement.